

De fait, je n'ai lu que cinq dossiers et pourtant il m'a fallu passablement de temps. Pour lire les 130 ou 140 dossiers inscrits au *Feuilleton*, il faudrait y passer tout son temps. A l'avenir, il nous faudra peut-être consacrer à l'étude des bills de divorce tout le temps réservé aux mesures d'initiative parlementaire. J'ai dit qu'ils ont trait à deux personnes. Dans certains cas, il y a aussi des enfants. Autant que je sache, on s'est à peine préoccupé des enfants, bien que certains députés aient demandé si le sort des enfants était convenablement assuré. Sans m'y intéresser particulièrement, j'ai déjà examiné le rapport de causes de divorce entendues par les tribunaux de Grande-Bretagne. Sauf erreur, un des parents, ordinairement la partie innocente, conserve la garde des enfants, et des mesures sont adoptées pour assurer leur entretien.

L'hon. M. Harris: Même chose ici.

M. Coldwell: Non.

L'hon. M. Harris: Mais si!

M. Coldwell: Non. Pour que de telles mesures soient prises, il faut s'adresser à d'autres tribunaux.

L'hon. M. Harris: Pourquoi pas?

M. Coldwell: Pourquoi la partie lésée qui a charge des enfants, doit-elle, lorsqu'elle veut obtenir une allocation pour eux, passer par d'autres formalités judiciaires qui lui occasionnent de nouveaux frais et de nouveaux tracas? Si nous avions un tribunal approprié agissant suivant une procédure convenable, il serait plus facile de rendre justice aux parties et aux enfants issus du mariage. Il importe peu que nous soyons d'accord ou non sur le principe dont s'inspire le divorce. Le divorce existe et, à mon avis, il vaudrait beaucoup mieux qu'il fût subordonné à des conditions appropriées et à une enquête judiciaire en bonne et due forme qu'à une enquête comme celle dont on se contente actuellement ou à des témoignages dont la véracité n'est pas suffisamment établie, du moins dans certains cas, notamment à l'égard du bill n° 111 qui figure sur notre liste ce soir.

J'espère donc qu'à la suite du débat actuel, on en viendra à mieux comprendre la situation et qu'on décidera à l'unanimité de libérer le Parlement, et surtout l'autre Chambre, de l'obligation d'accomplir ce travail. Une ou deux fois, depuis quelques années, j'ai entendu des gens parler de l'autre Chambre comme d'un simple moulin à divorces. Des réflexions comme celle-là ne sont pas de nature à faire respecter le Parlement ni les

membres de l'autre Chambre. Je le répète, je me suis donné la peine de lire le projet de loi à l'étude et je m'oppose à son adoption.

M. Knight: Monsieur le président, j'aimerais répliquer à ce que vient de dire le ministre de l'Immigration. Quand le député de Rosetown-Biggar a dit que les enfants en cause obtiendraient un meilleur sort d'un tribunal ordinaire de divorce que du Sénat, on a soutenu qu'il n'avait pas raison. En réponse à celui qui a prétendu que les parties en cause devraient s'adresser à un tribunal ordinaire afin de voir à ce qu'on prenne bien soin des enfants, le ministre de l'Immigration a dit: Pourquoi pas? C'est ce que j'ai compris et ce que d'autres députés ont saisi. Voici ma réponse: Pourquoi les parents seraient-ils tenus de s'adresser à un tribunal régulier afin d'obtenir justice? Pourquoi deux tribunaux distincts, deux avocats différents, de doubles honoraires, alors que le requérant, après s'être adressé à un premier tribunal, celui du Sénat, pour obtenir son divorce, doit recommencer les poursuites afin de s'assurer que les enfants ne seront pas négligés? Je crois que c'est là une dépense folle et stupide et, je le dis en toute déférence, une sotte proposition.

Une voix: Elle est excellente pour les avocats.

L'hon. M. Harris: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Je ne suis pas sûr si l'argument...

M. Knight: Est-ce là une question?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Knight: Alors, très bien.

L'hon. M. Harris: Je veux savoir clairement si l'honorable député est d'avis que la garde des enfants devrait relever de la compétence du Parlement.

M. Coldwell: Non; il demande la création d'un tribunal.

M. Knight: Nous demandons l'établissement d'un tribunal qui se prononcerait en même temps sur le divorce et sur la garde des enfants.

L'hon. M. Harris: Très bien.

M. Knight: Je voudrais maintenant poursuivre mes observations.

L'hon. M. Harris: Voici ma question. Ce tribunal serait-il le Parlement?

M. Knight: Je n'ai pas saisi la question.

L'hon. M. Harris: Avez-vous exprimé l'avis que le Parlement devrait exercer sa compétence sur les deux points?